

La pêche maritime artisanale dans un contexte urbain. L'exemple de Conakry

BENOÎT LOOTVOET

SMALL-SCALE FISHERIES IN AN URBAN CONTEXT. THE EXAMPLE OF CONAKRY

ABSTRACT

Seventy percent of the fish consumed in Guinea is produced by the local small-scale fisheries and more than 60 % of the artisanal fishery landings are located in the capital. The Conakry Peninsula has 24 landing sites; this means that workers involved in «informal activities» related to small-scale fisheries are scattered throughout the city. This explains why multidisciplinary studies concerning the social and economic organization of these activities, developed in the Centre de Recherche Halieutique de Boussoura (Conakry), are based on broader research topics including the dynamics of urban settlement and of urban property ownership.

En 1984, l'économie guinéenne n'est pas seule sortie exsangue des 26 années de Première République dirigée par le Responsable Suprême de la Révolution, SÉKOU TOURE ; l'administration et l'université, déliquescents, n'alimentaient pas de bases de données statistiques et aucune recherche sérieuse n'était plus entreprise, notamment - pour ce qui nous intéresse ici - dans les domaines de la sociologie, de la géographie, de la démographie et de l'économie. Le Centre de Recherche Halieutique de Boussoura (CRHB), créé en 1988, a donc initié un programme relatif aux organisations sociales et économiques de la pêche artisanale en Guinée en partant d'une connaissance originelle du milieu quasi inexistante ⁽¹⁾.

In : La Recherche Face à la Pêche Artisanale, Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier France, 3-7 juillet 1989, J.-R. Durand, J. Lemoalle et J. Weber (eds.). Paris, ORSTOM, 1991, t. II : 913-920.

¹ Certes, l'administration de SÉKOU TOURE exerçait un contrôle policier et fiscal rigide des populations, et des registres professionnels étaient plus ou moins bien tenus. Par ailleurs, depuis 1984, des évaluations ponctuelles du secteur de la pêche effectuées dans le cadre de missions d'organismes internationaux (PNUD, FAO...), d'assistances bilatérales ou de bureaux d'études fournissent quelques chiffres globaux mais sans éclairer les utilisateurs sur les méthodes avec lesquelles ils ont été obtenus. Vraisemblablement ne sont-ils fondés que sur des suppositions.

Au bout d'un an, des résultats d'enquêtes sont disponibles et apportent des éclairages partiels sur les déterminismes propres à la société et au marché qui dynamisent ou au contraire entravent les activités halieutiques artisanales. Toutefois, ces résultats n'autorisent aucunement l'esquisse d'un quelconque bilan sur la production, la transformation et la commercialisation du poisson. Plutôt que de s'apesantir exclusivement sur des résultats controversables, des ébauches d'analyse, de simples intuitions qui ont pu jaillir au gré des premières investigations de terrain, on s'attachera ici à faire ressortir une des originalités de notre recherche pluridisciplinaire : elle s'inscrit dans une problématique générale d'étude d'un groupe d'activités informelles exercées par des individus vivant dans un espace urbain. En effet, la capitale, Conakry, qui demeure un pôle d'attraction pour une large fraction des Guinéens et connaît un taux de croissance démographique élevé, concentre la majorité des investissements publics et privés. Elle est déjà caractérisée - et le sera de plus en plus à mesure que le schéma directeur d'urbanisme sera mis en oeuvre - par des modifications de structure de vaste ampleur.

Avant de formuler quelques considérations sur les probables interdépendances entre dynamiques urbaines et dynamiques du secteur de la pêche artisanale, il n'est pas inutile de pointer quelques repères - même approximatifs - concernant l'importance de cette pêche dans l'économie guinéenne en général, dans l'économie de la capitale en particulier, et dans la politique de développement du gouvernement.

1. LES ACTIVITÉS HALIEUTIQUES ARTISANALES : ESTIMATIONS ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

1.1. Les estimations sur la pêche en Guinée

Entre 6 000 et 7 000 hommes seraient impliqués directement dans les activités de pêche artisanale maritime sur l'ensemble du littoral guinéen. En raison du défaut d'équipements appropriés (unités de production de glace, chambres froides, véhicules isothermes, dessertes des débarcadères et campements de pêche), la quasi-totalité de la production est fumée. Les techniques de séchage sont pratiquement inconnues ; de façon tout à fait marginale, des ailerons de requin sont séchés dans la préfecture de Boké (littoral nord) avant d'être exportés vers la Gambie puis probablement vers le Sud-Est asiatique. L'organisation du travail de fumage n'est pas la même tout le long de la côte guinéenne. Au nord (préfecture de Boké), les intervenants sont tous masculins. Autour du Cap Verga (préfecture de Boffa), les épouses des pêcheurs pratiquent le fumage de quantités relativement modestes, le traitement à grande échelle étant pris en charge par des équipes de professionnels hommes. Plus au sud (Dubréka, Conakry et Forécariah), le fumage est l'apanage des femmes qui gèrent des unités de petite taille.

Les circuits de commercialisation demeurent méconnus. Il semble que, dans nombre de villages de pêcheurs, les fumeuses prennent en charge individuellement l'acheminement de leur produit jusqu'à la sous-préfecture ou le gros village le plus proche où se tiennent les marchés hebdomadaires. Le poisson fumé est alors remis à des grossistes et semi-grossistes qui le distribuent jusqu'en Guinée Forestière. Lorsque les campements ne sont pas trop enclavés, les commerçants et commerçantes peuvent également affréter des camions pour retirer le poisson directement où il a été débarqué et fumé. C'est le cas notamment sur certaines portions du littoral nord où les fumeurs ont des capacités de traitement importantes.

A Conakry, les épouses des pêcheurs transforment au jour le jour le poisson capturé. Elles travaillent à domicile seules ou sont aidées au maximum par une ou deux filles. Elles écoulent elles-mêmes au détail leur production. Aucune grosse unité de fumage n'a été repérée dans la capitale. Le mareyage et le commerce de gros en général semblent ne concerner qu'une part secondaire des captures.

Ainsi, à partir de ces quelques éléments de description, il est bien présomptueux d'évaluer le nombre de personnes vivant plus ou moins directement des ressources halieutiques. Sans compter les familles des actifs exerçant

des professions connexes à la pêche artisanale : constructeurs de barques, réparateurs de moteurs, débitants de bois de fumage... Certains rapports avancent toutefois des estimations variant entre 140 000 et 180 000 personnes ⁽²⁾.

A Conakry, s'il n'est pas possible d'évaluer correctement le nombre des actifs occupés par la transformation et le commerce du poisson ⁽³⁾, le recensement du parc piroguier effectué par les biologistes du CRHB en janvier 1989 livre des résultats fiables sur la pêche (DOMALAIN, 1989). Les trois Préfectures de Conakry, îles de Loos incluses, comprennent 813 barques dont 128 (15,7 %) sont hors service ; 3 443 pêcheurs embarquent sur les 685 pirogues opérationnelles dont 24,3 % sont monoxyles (type kourou : 0,4 % ; gbankégni : 19,7 % ; yoli : 4,2 %), et 75,7 % ont des membrures et un bordé (type salan, tableau arrière: 63,6 % ; flimbotine, arrière effilé type ghana modifié : 11,2 % ; autre : 0,7 %). Les pirogues sont motorisées à 80,7 % ⁽⁴⁾, mais le taux de motorisation s'élève à 95,3 % si l'on ne retient que les bateaux à membrures. Les pêcheurs navigant sur des monoxyles utilisent principalement des palangres ou des lignes (gbankégni, 71,9 % palangres et 12,5 % lignes), tandis que les engins de capture les plus courants pour les barques à membrures sont les filets droits maillants encerclants (88,1 % des flimbotines et 58,1 % des salans), les filets maillants dérivants (salans 15,9 %), les filets maillants dormants (salans 18,1 % et flimbotines 8,5 %). Il faut noter que l'usage de la senne tournante coulissante est complètement inconnu sur le littoral guinéen.

Un recensement des estimations de diverses origines laisse penser que le total des captures débarquées en Guinée serait de l'ordre de 50 000 tonnes par an, plus de 35 000 tonnes provenant de la pêche artisanale. Conakry à elle seule capterait 60 à 65 % du produit de la pêche artisanale.

1.2. Les projets de développement de la pêche en Guinée

1.2.1. Les arguments

Les arguments avancés par les autorités guinéennes pour justifier leur ambitieuse politique de développement de la pêche - 22 actions engagées depuis 1985 pour un montant qui dépassera 120 millions de dollars US ⁽⁵⁾ - sont tout à fait légitimes. Ils reposent sur la volonté de rationaliser l'exploitation des ressources halieutiques de la ZEE, d'assurer à terme l'autosuffisance alimentaire en produits de la mer, de créer des emplois. Ces actions de développement concernent à la fois la recherche, le contrôle et la surveillance des pêches, le développement de la pêche industrielle, mais il faut remarquer qu'environ 50 millions de dollars US sont destinés directement ou indirectement à la promotion de la pêche artisanale, du fumage et de la consommation locale.

En Guinée, la consommation de poisson *per capita* par an est estimée à 8,5 kg pour 1987 - ce qui est faible comparé à la consommation d'autres pays africains - et l'objectif serait de l'amener à 14 kg par an en 1995 (40 kg à Conakry) correspondant à un débarquement annuel de 100 000 tonnes. Cet objectif peut être atteint si des dispositions matérielles sont prises pour recevoir et traiter une partie plus conséquente des 80 à 120 000 tonnes commercialisables pêchées actuellement sous licence par des bateaux industriels, et si la croissance du secteur artisanal est facilitée.

L'exploitation artisanale des ressources halieutiques bénéficie de conditions naturelles favorables. En effet, pour une côte qui ne s'étend que sur 350 km, la Guinée possède un plateau continental d'environ 50 000 km², dont

⁽²⁾ A titre de comparaison, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1983 donnait une population résidente moyenne de 1 449 951 personnes pour la Basse Guinée et 4 344 452 pour l'ensemble du territoire national.

⁽³⁾ Le recensement du secteur informel de Conakry en 1987 (Ministère du Plan, 1988) avait fait l'impasse sur les activités liées à la pêche artisanale.

⁽⁴⁾ L'exploitation du recensement de G. DOMALAIN n'étant pas achevée, les données relatives à la motorisation et aux engins de capture ont été établies à partir d'un échantillon de 347 barques opérationnelles.

⁽⁵⁾ Le budget prévisionnel de l'Etat pour l'année 1989 équivaut à \$ 590 millions US.

10 000 facilement accessibles à des pirogues correctement entretenues et motorisées. Compte-tenu des ressources disponibles dans cette zone (poissons pélagiques et démersaux), on est fondé à penser que la pêche artisanale peut théoriquement atteindre les trois quarts des ressources de la ZEE. Les campagnes du navire «A. NIZERY» dirigées par F. DOMAIN, permettent d'évaluer la ressource démersale exploitable par la pêche artisanale à 40-50 000 tonnes par an, mais les espèces pélagiques - surtout les ethmaloses et dans une moindre mesure les sardinelles - fort appréciées par les consommateurs guinéens, sont quant à elles exploitables, *a priori* sans préjudice, à raison de 100 000 tonnes.

1.2.2. Les projets de développement

Les projets de développement mis en place ces dernières années dans la capitale - Centre de fumage de Bonfi (financement majoritaire UNIFEM), Centre National de Motorisation de Bousoura (coopération japonaise), micro projet de réparation de moteurs à Landréah (coopération canadienne)... ou en cours de réalisation : projet général de développement intégré de la pêche artisanale en Guinée (financement BAD, BADEA et Gouvernement guinéen) - vont probablement accentuer le leadership de Conakry en matière de pêche artisanale.

Ce dernier projet, en raison de son gigantisme (de son extravagance ?) mérite d'être succinctement décrit. Evalué à 35 millions de dollars US, il consiste à implanter quatre bases majeures de pêche artisanale, dont trois à Conakry, avec digues, terre-pleins, quais, halles de marée, unités de production de glace, chambres froides, cuves à eau de mer réfrigérées, pompes et réserves de carburant, slipways et ateliers mécanique, et bois ; à installer des entrepôts frigorifiques dans trois marchés de Conakry dont l'accès et les aires de stationnement seront bitumés ; à construire, toujours à Conakry, un magasin central ; à fournir 870 moteurs hors-bord ainsi que des équipements de pêche et de fumage ; à construire 136 pirogues améliorées (moteurs 23 CV HB diesel) et 20 senneurs de 14 m. Le projet concerne théoriquement 3 000 pêcheurs - chiffre à rapprocher des 3 443 pêcheurs recensés à Conakry en janvier 1989 - et vise une production de 28 000 tonnes par an. Il engendrera inévitablement des effets restructurants dans l'espace économique et social de la ville toute entière, mais une analyse des évolutions de l'organisation économique et sociale d'un milieu n'est envisageable, c'est une évidence, que par référence à une description préalable de cette organisation. Cela justifie les programmes de sciences humaines et économiques initiés par le CHRB.

2. LA RECHERCHE SUR LES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES CITADINS DE CONAKRY IMPLIQUÉS DANS LES ACTIVITÉS LIÉES À LA PÊCHE ARTISANALE

2.1. Les problématiques générales de la recherche

Conakry est une presqu'île effilée pénétrant l'océan sur une vingtaine de kilomètres en direction des îles de Loos. En faisant abstraction des îles qui appartiennent à la première préfecture de la capitale, on dénombre 24 débarcadères de pêche artisanale enchâssés sur le pourtour de l'espace urbanisé. Les lieux d'activité des fumeuses et des commerçantes de poissons, des charpentiers de marine et des autres artisans exerçant des activités connexes à la pêche, leur habitat et celui des pêcheurs, est dispersé dans l'ensemble des quartiers de la ville. Ce simple constat suggérerait d'emblée que, loin d'être confinés dans des enclaves complètement ou partiellement hermétiques à la vie de la cité, les acteurs des différents sous-secteurs de la pêche artisanale contribuent pleinement à impulser, et subissent à la fois, les dynamiques démographiques, sociales et économiques de Conakry qui concentre près d'un million

d'habitants. D'où la nécessité de diversifier les unités d'observation⁽⁶⁾ (individu, ménage, établissement de production ou de vente, marché...), de faire converger des regards différents - ceux du sociologue, du géographe et de l'économiste - dans le but d'accéder à une meilleure compréhension des mobilités, des transformations, des blocages, des conditions d'épanouissement des secteurs d'activité liés aux activités halieutiques.

La recherche économique développée dans le programme renvoie à l'analyse des modalités, des logiques de gestion de l'économie dite informelle et peut être résumée en une interrogation : quelles sont, dans le contexte des pays d'Afrique de l'Ouest, les éléments qui favorisent ou limitent la capacité des unités économiques de petite échelle, à la fois dans les secteurs de la production, des services et du commerce, à générer une croissance forte et soutenue ? Au moyen d'enquêtes à passages répétés sur des échantillons de pêcheurs, de fumeuses, de commerçantes de poisson, de réparateurs de moteurs, de constructeurs de barques etc., il s'agit de reconstituer précisément les comptes économiques (évaluation de la richesse créée et de la productivité de l'entreprise) mais aussi, dans le cadre d'une analyse plus qualitative, de savoir comment le capital est mobilisé et entretenu - comment est-il financé ? comment, pourquoi sont ou ne sont pas intégrés, intériorisés dans les stratégies individuelles ou collectives, les notions de provision, d'amortissement ? - et de dévoiler les principes de détermination des prix du poisson aux différents noeuds des circuits de commercialisation. Dans l'univers complexe que représente Conakry : nombre élevé de débarcadères, multiplicité des «micro-unités» de transformation et de vente, il est particulièrement intéressant de saisir comment acheteurs et vendeurs accèdent aux informations relatives à l'état du marché et comment ils gèrent cette information.

Toutefois une approche strictement économique n'apporte qu'une connaissance partielle et une hypothèse forte fut posée lors de l'élaboration du projet de recherche (LE PAPE et LOOTVOET, 1987) : «la compréhension des activités reste tronquée tant que ne sont pas connus les rapports pratiques de parenté, les solidarités qui sous-tendent l'économie artisanale...», et tant que ne sont pas interprétés les types de parcours migratoires, les mobiles des déplacements des agents économiques. Il résulte de cette hypothèse des procédures méthodologiques contraignantes : le pêcheur ou la mareyeuse sont parallèlement enquêtés par l'économiste comme «entrepreneur», par le sociologue comme membre d'un réseau de solidarité, par le spécialiste de géographie humaine comme utilisateur de l'espace, migrant potentiel, bâtisseur, aménageur.

Au-delà de la mesure du capital, il faut comprendre les logiques sociales qui président à la mobilisation de l'épargne à des fins productives. La capacité à investir pour démarrer une activité puis la développer est à mettre en relation avec le fonctionnement, la structure du système de parenté, d'alliances. De même, de simples comptages de travailleurs et des évaluations des rémunérations ne renseignent pas sur les possibilités de flexibilité de l'emploi selon les aléas de la conjoncture, sur l'adéquation de la force de travail aux besoins de l'activité. Par contre, l'étude des réseaux familiaux donne un éclairage sur les critères de recrutement de la main-d'oeuvre et de transmission des savoir-faire.

Le programme de recherche en sciences humaines et économiques entrepris à Conakry n'est qu'à ses balbutiements et il faut admettre que la réflexion sociologique n'a pas même été amorcée. Nous n'avons donc aucune lumière sur la constitution des «groupements pratiques de résidence» et les éventuelles spécificités de ces groupements constitués par des actifs de la pêche comparés à ceux des autres citoyens. Nous ne savons pas non plus quelles interrelations peuvent exister entre «l'émergence d'une nouvelle identité citadine»⁽⁷⁾ dans les communautés tournées vers les activités halieutiques et le développement de la pêche artisanale dont Conakry est le pôle majeur en Guinée. Toutefois, il est possible de s'appuyer sur une première série d'enquêtes pour marquer l'intérêt d'analyser les interdépendances entre développement de la ville et développement de la pêche artisanale.

⁽⁶⁾ Voir à ce sujet : ORSTOM-Villes et Citadins du Tiers-Monde. Dossier sur la Recherche Urbaine à l'ORSTOM. Cahier n° 2, 1988, ORSTOM, Paris, multig., et notamment les pages 43 à 56.

⁽⁷⁾ Villes et Citadins du Tiers-Monde...(op. cit).

2.2. Conakry ou l'attraction d'un espace exigu

En juillet et août 1988, le CHRB a entrepris une enquête auprès d'un échantillon de 81 propriétaires hommes et 14 propriétaires femmes employant 680 marins, et de 70 fumeuses et vendeuses tous basés à Conakry, afin d'établir un premier contact avec ces populations, de tester leur réceptivité aux types d'investigations que le Centre souhaitait développer et de reconsidérer les méthodologies et la hiérarchie des thèmes de recherche en conséquence. Les résultats (LOOTVOET, 1989) sont à commenter avec prudence car l'échantillonnage n'a respecté aucune règle précise (tirage aléatoire, stratification, sondages par quotas), et les enquêteurs se sont contentés de s'adresser à des interlocuteurs disponibles au moment où ils étaient eux-mêmes présents sur les six débarcadères choisis parmi les plus importants de la ville. Néanmoins, de par leur originalité, les informations recueillies suscitent des interrogations auxquelles il faudra rapidement apporter des réponses si l'on prétend déterminer les conditions optimales de développement de la pêche artisanale à Conakry.

Conakry est passée d'un peu moins de 9 000 habitants en 1931 à un peu plus de 78 000 habitants en 1958 et environ 800 000 ou 850 000 habitants aujourd'hui. Cette forte croissance démographique n'est pas explicable par le seul accroissement naturel de la population et, comme toutes les grandes villes du Tiers-Monde, la capitale de la Guinée a capté et continue de capter d'importantes cohortes de migrants.

La répartition ethnique au sein de l'échantillon manifeste une prédominance des originaires de la Basse Guinée : 56,8 % des propriétaires de pirogues, 53,7 % des marins et 72,9 % des commerçantes et fumeuses sont *Soussous*, les pourcentages de *Bagas* étant respectivement de 15,8 %, 4,8 %, 8,6 % pour chacune des trois catégories enquêtées. Il faut toutefois noter que les *Peuls*, *Malinkés* et autres ethnies de Moyenne et Haute Guinée ou Guinée Forestière représentent 17,9 % des armateurs, 10,5 % des marins, 15,7 % des vendeuses et fumeuses. Les ethnies originaires de Sierra-Leone composent quant à elles 9,5 % des effectifs des propriétaires, 31,1 % des effectifs des marins et 2,9 % des fumeuses et des vendeuses. L'appartenance à un groupe culturel ne renseigne pas sur la mobilité géographique, aussi il est utile de considérer les lieux de naissance des enquêtés. Ils indiquent que les actifs du secteur de la pêche artisanale n'échappent pas aux courants migratoires qui convergent vers Conakry : seulement 40,0 % des armateurs hommes, 23,8 % des marins et 28,6 % des fumeuses et vendeuses interrogés sont natifs de Conakry. Certes, l'échantillon comprend une proportion importante de natifs de Basse Guinée (hors Conakry) : 42,1 % des armateurs, 35,4 % des marins et 58,6 % des fumeuses-vendeuses, mais les originaires de régions plus éloignées ne sont pas en nombre complètement négligeable : 10,5 % des armateurs et 34,4 % des marins viennent de Sierra-Leone ; 7,4 % des armateurs, 5,4 % des marins, 10,0 % des fumeuses ou vendeuses sont nés dans le Fouta Djallon voire en Guinée Forestière.

Se pose alors le problème essentiel de l'évaluation de la capacité de la ville à attirer et à fixer les migrants. A quoi correspondent les stratégies migratoires, quels en sont les ressorts ? Quels sont les atouts supposés de Conakry qui incitent les pêcheurs et autres agents économiques exerçant des activités liées plus ou moins directement à l'exploitation artisanale des ressources halieutiques à venir s'y installer ? Les migrations des catégories d'actifs qui nous intéressent sont-elles toujours liées *a priori* à l'entrée ou au maintien dans le secteur de la pêche artisanale ou, pour certains, l'attrait de la ville et singulièrement de la capitale n'est-il pas l'élément d'explication primordial, l'orientation vers un métier lié à la production artisanale de poisson n'étant, au fond, qu'une opportunité relevée parmi d'autres une fois réalisée l'insertion dans l'espace urbain ? Ces questions sont d'autant plus légitimes qu'à Conakry le milieu de la pêche artisanale semble ouvert à des opérateurs de la première génération qui, antérieurement, ont souvent été impliqués dans d'autres secteurs économiques.

Dans notre échantillon, moins de la moitié (46,9 %) des pères des hommes propriétaires de barques exerçaient la pêche. A peine plus du quart (28,7 %) de ces propriétaires ont déclaré que la pêche était la seule activité jamais exercée depuis leur naissance ; le nombre moyen d'activités différentes dans d'autres secteurs de l'économie étant de 1,16.

Le nombre moyen d'activités antérieures étrangères au fumage ou au commerce du poisson est de 0,9 pour les femmes enquêtées. Seulement 16,7 % des pères et 23,2 % des mères des fumeuses et des commerçantes de poisson étaient impliqués dans une activité concernant ce produit. Pour ces femmes, la date d'entrée dans la profession est souvent confondue avec la date du mariage et l'arrivée en ville.

La réflexion qui sera poursuivie au CRHB sur les interférences entre les dynamismes du peuplement de Conakry et les dynamismes des agents et des formes de la production centrée sur la pêche artisanale, sera également complétée par une nécessaire analyse des dynamiques foncières.

Peu de temps après l'indépendance l'ensemble du sol guinéen redevint propriété de l'Etat. Pour autant, en ville pas plus qu'en zones rurales, l'administration centrale ne se préoccupa de gérer harmonieusement son domaine public. Aucun plan d'occupation du sol, aucun plan d'urbanisme ne furent mis en oeuvre et les registres cadastraux furent fermés, voire égarés. Des fonctionnaires et les responsables politiques qui avaient à entretenir leur clientèle attribuaient des parcelles pour leur propre compte sous couvert de l'administration. Surtout, les citoyens prirent l'habitude de bâtir sur des terrains pour lesquels ils ne détenaient aucun titre légal. L'espace, notamment à Conakry, a donc été consommé de façon anarchique sans souci d'intégrer des notions de servitudes, des critères d'alignement, de salubrité, d'esthétique.

Depuis 1984, ni le code foncier, ni le code de l'urbanisme n'ont encore été promulgués mais ils sont en préparation. De plus un projet d'aménagement de la ville de Conakry a été adopté en décembre 1988 et, en principe, nul ne peut plus construire dans la capitale sans faire valoir soit un arrêté d'attribution d'une parcelle signé par le Ministre de l'Urbanisme, soit un décret présidentiel si la superficie du terrain est supérieure à 1 500 m².

La volonté politique des gouvernements de la Seconde République de mettre en cohérence, de rationaliser les diverses fonctions de l'espace, se heurte à la difficulté de remodeler une situation héritée qui apparaît encore à beaucoup comme inextricable. Reprofiler la voirie et désenclaver certains quartiers impose le «dégueerpissement» de milliers d'habitants. D'une manière générale, toutes les infrastructures de Conakry sont à reprendre et il faudrait construire au moins 60 000 logements par an pour satisfaire les besoins de la population. Est-ce en raison du nombre infini de problèmes à résoudre que le projet d'aménagement urbain de Conakry était dès le départ condamné à être lacunaire ou, du moins, à rester ouvert à des possibilités de règlement au «coup par coup» de nombre d'opérations de développement sectoriel ?

Dans le prestigieux ouvrage de présentation du projet de développement de Conakry aucun commentaire ne concerne les débarcadères de pêche artisanale. D'ailleurs, ils ne sont pas tous symbolisés sur les cartes et, lorsqu'ils le sont, ils apparaissent dans des zones d'habitation ou à lotir. Quel avenir les aménageurs réservent-ils à la pêche artisanale ? La question mérite d'être prise en considération tant la contradiction entre la volonté affichée de promouvoir la pêche artisanale et les pratiques foncières au quotidien est criante. Des débarcadères, pour l'heure encore très actifs, semblent irrémédiablement phagocytés par un bâti qui se densifie outrancièrement, rendant quasiment impossible l'accès des véhicules pour l'enlèvement du produit, empêchant les travaux de réparation des barques et filets, compromettant parfois même le débarquement de la pêche. La périphérie de certains débarcadères est à ce point saturé que des habitations sont maintenant édifiées dans des espaces jusqu'alors réservés aux pêcheurs, aux mareyeuses ou aux fumeuses. Qui opère ces détournements d'usage des zones portuaires ? Des personnalités ou des groupes qui ont la capacité de marginaliser de fait les communautés de pêcheurs ? Les pêcheurs eux-mêmes ? Mais alors, comment s'effectuent les arbitrages individuels ou collectifs entre les stratégies d'accès au logement et de maintien ou d'insertion dans la ville, et les exigences dictées par la ou les rationalités de la gestion des activités ?

La contribution du secteur de la pêche artisanale à l'économie guinéenne en général, et à l'économie de la capitale, en particulier est significative et il serait souhaitable qu'elle le soit de plus en plus. Cependant, on ne peut envisager d'en étudier les conditions de développement à Conakry sans se référer à un cadre d'analyse plus large, celui de la cité dans son ensemble : elle représente un vaste marché pour ceux qui vivent de l'exploitation des produits de la mer ; elle peut être le lieu d'émergence de nouvelles classes d'investisseurs capables de l'organiser de façon très productive... à condition qu'il reste aux pirogues quelques arpents de sable, de grève ou de rocaille pour accoster.

RÉFÉRENCES

- DOMALAIN G., 1989. Recensement du Parc Piroguier de Conakry, janvier 1989. CRHB Conakry (à paraître).
- DOMAIN F., 1989. Rapport des campagnes du N.O. André NIZERY au large de la Guinée de 1985 à 1988. CHRB Conakry (à paraître).
- LE PAPE M., LOOTVOET B., 1987. L'accumulation des hommes et des richesses dans la ville de Conakry : une première approche à travers les activités dérivées de la mer. Présentation du programme de recherche en Guinée. ORSTOM, Paris.
- LOOTVOET B., 1988. Exploitation du Recensement du Parc Piroguier de Conakry (juin-juillet 1987). Première partie : la pêche artisanale. CHRB Conakry : 66 p.
- LOOTVOET B. *et al.*, 1989. Notes sur l'organisation économique et sociale de la pêche artisanale, du fumage et de la commercialisation du poisson dans la ville de Conakry. CHRB Conakry : 128 p.
- MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE : DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE - DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES, 1987. Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Fév. 1983. Résultats généraux provisoires.
- MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE : DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE. P.A.G.E.N. / PROJET «ENQUÊTE SECTEUR INFORMEL», 1988. Recensement des établissements de Conakry, mars-juin 1987. Résultats bruts non commentés.
- ORSTOM, 1988. Villes et Citadins du Tiers-Monde. Dossier sur la Recherche Urbaine à l'ORSTOM. Cahier n° 2, ORSTOM, Paris, multig.